

Préfecture de la Collectivité Territoriale
A l'attention de Monsieur le Préfet
97500 Saint-Pierre et Miquelon

Saint-Pierre, le 3 août 2007-08-03

Objet : Fin de contrat

Monsieur le Préfet,

Nous sommes employés par l'entreprise Nouvelles Pêcheries depuis le 1^{er} avril 2007, en tant que salariés saisonniers pour la campagne de pêche 2007. L'entreprise n'ayant plus suffisamment d'activités, nous avons reçu un préavis de licenciement dont l'échéance est prévue pour ce lundi 6 août 2007.

Le dirigeant nous a fait savoir que l'entreprise maintiendra encore quelques jours son activité grâce à des apports complémentaires obtenus auprès de bateaux canadiens mais que les autres perspectives d'activités qui étaient à l'étude ne sont pas financièrement réalisables.

Avec ce préavis, nos familles vont au devant de graves difficultés. Nous n'avons effectué que quatre mois d'activité, avec une moyenne de travail hebdomadaire de 25 heures, et plusieurs semaines de moins de 21 heures. Nos salaires durant ces 4 mois de production vont de 700 à 1.100 euros net par mois alors que nos salaires auraient dû atteindre environ 1.500 € sur une base de 35 heures. Avec les niveaux de salaires atteints, les indemnités de chômage, si jamais elles sont acquises, ne dépasseront pas 600 € pendant l'hiver et ne permettront pas de subvenir aux frais de nos familles.

Plus grave encore, peu d'entre nous pourront trouver des alternatives pour prolonger la période d'activité et obtenir un minimum de 6 mois de travail à temps plein. Nous sommes très inquiets en ce qui concerne nos conditions de vie pour les prochains mois.

Nous sommes habitués à un travail d'usine et aux tâches pénibles. Nous ne voulons pas d'aides financières mais un emploi et un revenu pour subvenir dignement aux besoins de nos familles et continuer à vivre décemment sur l'archipel.

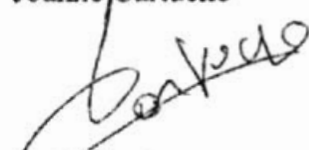
Nous souhaitons donc attirer votre attention sur cette situation et le désarroi de nos familles. Nous sollicitons votre concours afin que nos salaires soient compensés jusqu'à la base mensuelle nette de 1.500 € qui auraient dû être normalement perçues sur une amplitude hebdomadaire de 35 heures, et cela pour les mois de avril à septembre.

Espérant que vous serez sensible à notre désarroi, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en notre considération distinguée.

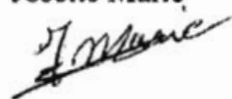
Copies :

- Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
- Madame Annick Girardin, Député de Saint-Pierre et Miquelon
- Monsieur Denis Detcheverry, Sénateur de Saint-Pierre et Miquelon

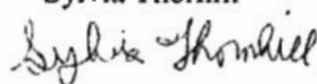
Joanne Cartucho



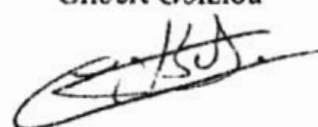
Josette Marie



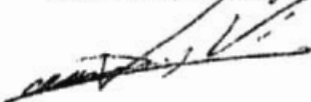
Sylvia Thornill



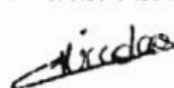
Gilbert Goiziou



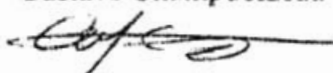
Nathalie Cambray



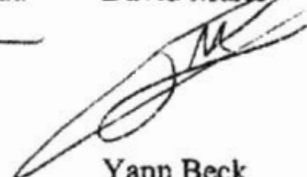
Catherine Nicolas



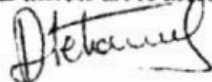
Gustave Champdoizeau



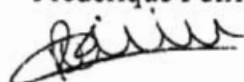
David Marie



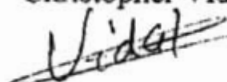
Danick Letourmel



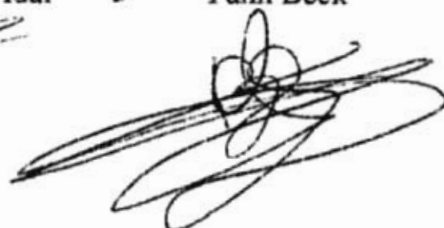
Frédérique Poirier



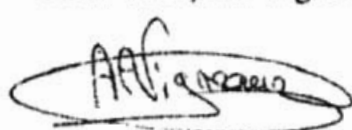
Christopher Vidal



Yann Beck



Anne-Françoise Vigneaux



Guillaume Théault

